



3B COOP

3470 CHEMIN DE BRAMEFAIM
LES HAUTS MARLHES
26300 ALIXAN

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

3B COOP

3470 CHEMIN DE BRAMEFAIM
LES HAUTS MARLHES
26300 ALIXAN

COMPTES ANNUELS au 31/ 12/ 2023

	Pages
- Bilan Actif - Passif Liasses 2050 2051	1 et 2
- Compte de résultat Liasses 2052 2053	3 et 4
- Annexes fiscales	5 à 10
- Annexe	11 à 14

E3C CONSULTING

38 Rue Paul Henri Spaak

26000 VALENCE

04 75 59 47 33

Désignation de l'entreprise :3B COOP

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12

Adresse de l'entreprise3470 CHEMIN DE BRAMEFAIM26300 ALIXAN

Durée de l'exercice précédent*12

Número SIRET*88992133400013

Néant☐*

				Exercice N clos le, 131122023		N-1 131122022			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU					
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	3000	BI		3000		3000	
	TOTAL (II)		BJ	3000	BK		3000		3000
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	22067	BY		22067		95093	
	Autres créances (3)	BZ	47431	CA		47431		71162	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF	519943	CG		519943		580069	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1854782	CI		1854782		1785893	
	TOTAL (III)	CJ	2444222	CK		2444222		2532217	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2447222	1A		2447222		2535217	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :				Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

En Euros.

Désignation de l'entreprise : 3B COOP

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :4.....8.60.....)		DA 4 860	6 480
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	640	299
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 1 648	1 194
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL 7 148	7 974
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 1 473	3 012
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 285 829	330 399
	Dettes fiscales et sociales		DY 15 982	51 093
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA 1 758	40 875
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB 2 135 033	2 101 864
	TOTAL (IV)		EC 2 440 074	2 527 244
	Ecart de conversion passif * (V)		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 2 447 222	2 535 217
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 2 440 074	2 527 244
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 3B COOP										Néant			*
			Exercice N							Exercice (N-1)			
			France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA			FB			FC				
	Production vendue	biens* services*	FD			FE			FF				
			FG	3 711 511		FH			FI	3 711 511 2 203 653			
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	3 711 511		FK			FL	3 711 511 2 203 653			
	Production stockée*							FM					
	Production immobilisée*							FN					
	Subventions d'exploitation							FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)							FP	3 591				
	Autres produits (1) (11)							FQ	4 3				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	3 711 515 2 207 246				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS					
	Variation de stock (marchandises)*							FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	3 697 482 2 198 113				
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX					
	Salaires et traitements*							FY					
	Charges sociales (10)							FZ					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*			dont fonds de commerce	HS		GA				
			- dotations aux provisions						GB				
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC				
			Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD				
	Autres charges (12)							GE	25 16				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	3 697 507 2 198 128				
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	14 008 9 118				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)							GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)							GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL					
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM					
	Différences positives de change							GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO					
Total des produits financiers (V)							GP						
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	9 285 7 890				
	Différences négatives de change							GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT					
	Total des charges financières (VI)							GU	9 285 7 890				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	9 285 7 890					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	4 723 1 228					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 3B COOP										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	3 000		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	3 000		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	3 000		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	75	34	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	3 711 515	2 207 246	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	3 709 867	2 206 052	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	1 648	1 194	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1		3 591	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)												
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires	A9						
A8					dont cotisations Madelin	A7							
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
INDEMNITE CLIENT										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
										3 000			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CA17 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	
---------------------------------------	--

Désignation de l'entreprise : 3B COOP

31/12/2023

[illegible]

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : 3B COOP

31/12/2023

[illegible]

CA20 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : 3B COOP

31/12/2023

Charges constatées d'avance	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHANTIERS NON LIVRES	1 850 435		
ASSURANCES	4 347		
Total	1 854 782		

CA21 - DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : 3B COOP

31/12/2023

Produits constatés d'avance	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHANTIERS NON LIVRES	2 135 033		
Total	2 135 033		

31/12/2023

[illegible]

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	3B COOP
Numéro SIRET du principal établissement	88992133400013
Code APE	4120A
Adresse du siège social si différente	

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	501
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B . Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € (*) ou 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	501
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	501
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		501
l	III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	0
m	IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

(*) Le plafond du bénéfice taxable au taux de 15 % est de 42 500 € au lieu de 38 120 € pour les exercices clos à compter du 31/12/2022.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 447 221.96 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 711 510.92 Euros et dégageant un bénéfice de 1 648.07 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Prêts, autres immobilisations financières	3 000		
TOTAL	3 000		
TOTAL GENERAL	3 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Prêts, autres immobilisations financières			3 000	3 000
TOTAL			3 000	3 000
TOTAL GENERAL			3 000	3 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 000		3 000
Autres créances clients	22 067	22 067	
Taxe sur la valeur ajoutée	45 017	45 017	
Débiteurs divers	2 414	2 414	
Charges constatées d'avance	1 854 782	1 854 782	
TOTAL	1 927 279	1 924 279	3 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 473	1 473		
Fournisseurs et comptes rattachés	285 829	285 829		
Impôts sur les bénéfices	75	75		
Taxe sur la valeur ajoutée	14 111	14 111		
Groupe et associés	1 795	1 795		
Autres dettes	1 758	1 758		
Produits constatés d'avance	2 135 033	2 135 033		
TOTAL	2 440 074	2 440 074		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts de la coopérative	18.0000	360		90	270

Sur l'exercice, 6 adhérents ont décidé de sortir de la coopérative. Ayant 5 ans pour rembourser les parts aux adhérents sortants, la dette a été constatée en autres dettes au bilan.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	60
Autres créances	1 928
Total	1 988

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 473
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	199 214
Autres dettes	1 620
Total	202 307

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 854 782
Total	1 854 782
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 135 033
Total	2 135 033

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Indemnité client	3 000	67180000
Total	3 000	

3B COOP
3470, Chemin de Brametpim
Lieu dit les hautes Marthes
26300 ALIXAN
Siret : 889 921 334 00013 APE : 4120A
S.C.R.L au capital de 3780€

3B COOP

Société Coopérative Artisanale à capital variable – SARL

*

LES HAUTES MARLHES – 3470 CHEMIN DE BRAMEFAIM
26300 ALIXAN

RCS ROMANS 889 921 334

PROCES-VERBAL

Assemblée mixte – ordinaire et extraordinaire – des associés du 25/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 juillet à 9h heures, les associés de la Société Coopérative Artisanale à capital variable et à responsabilité limitée « **3B COOP** », se sont réunis au siège social, en assemblée mixte des associés, sur convocation de la gérance par lettre recommandée.

Etaient présents ou représentés :

- La SAS 3B CONSTRUCTION, représentée par son président Monsieur Brice REYNAUD ;
- La SAS R-ISOLATION, représentée par son Président, Monsieur Brice ROLLAND ;
- La SAS LACHARNAY ET FILS, représentée par la SARL HOLDING LACHARNAY, elle-même représentée par son Gérant Monsieur Quentin LACHARNAY ;
- L'EI SEVAK BABAKHANYAN, représentée par son Exploitant, Monsieur Sevak BABAKHANYAN ;
- La SARL à Associé Unique ROMAIN ELEC, représentée par son Gérant, Monsieur Romain MULLER ;
- La SAS TOITURES DAUPHINOISES, représentée par son Président, Monsieur Jeremy MARRAS ;
- La SARL DUVERT DEMOLITION, représentée par son Gérant, Monsieur Philippe DUVERT ;
- L'EURL T.N.C, représentée par son Gérant, Monsieur Ohannes CHAHINIAN ;
- La SASU TANRIVERDI, représentée par son Président, Monsieur Mehmet TANRIVERDI ;
- La SASU KAMO, représentée par son Président, Monsieur Ali ARSLANTAS.

Etaient absentes et non représentées :

- La SARL MEM CONSRUCTION, représentée par son Gérant, Monsieur Ramazan BAYRAK ;
- L'EURL L&S PEINTURE DECO, représentée par son Gérant, Monsieur Salim LOUNIS
- La SAS BTP ETANCHEITE représentée par sa Présidente, Madame Chrystel SANTINI ;
- La SASU RHONE ALPES PLOMBERIE CHAUFFRAGE, représentée par son Président, Monsieur Mehmet TANRIVERDI ;
- La SASU ADIL CHARPENTE, représentée par son Président, Monsieur Adil OUARHI ;
- L'EURL PRTP représentée par son Gérant, Monsieur Daniel PETIT-ROCHE ;
- L'EI MAROUANE KAHLAOUI représentée par son Exploitant, Monsieur Marouane KAHLAOUI ;

Etaient invités et présents : RAS

L'assemblée est présidée par Monsieur REYNAUD gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés représentent plus de la moitié des associés inscrits au jour de la convocation de l'assemblée et qu'en conséquence l'assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les récépissés des lettres recommandées de convocation,
- Les pouvoirs,
- Le rapport de la gérance,
- Le rapport spécial de gestion,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et annexes,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- Les statuts et le règlement intérieur.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour ordinaire :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2023 ;
- Rapport spécial du gérant sur les conventions passées entre la société et l'un de ses gérants ou associés ;
- Approbation des comptes, du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Agrément, retrait et exclusion d'associé ;
- Renouvellement, nomination, démission de la Cogérance ;
- Constat de la variation de capital ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Ordre du jour extraordinaire :

- Lecture du rapport de la gérance ;
- Mise à jour des statuts pour donner suite aux changements législatifs ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion et du rapport spécial la gérance.

La discussion est ouverte et les différents points de l'ordre débattus, notamment : _____

Plus personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Compétence de l'Assemblée ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par la gérance et du rapport spécial, approuve lesdits rapports ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos au 31/12/2023, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat excédentaire de : **1 648 €uros**.

L'assemblée des associés approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés donne quitus entier à Monsieur Brice REYNAUD de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés donne quitus entier à Monsieur Quentin LACHARNAY de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés donne quitus entier à Monsieur Salim LOUNIS de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve la proposition des cogérants en ce qui concerne l'affectation du résultat. En conséquence, l'assemblée des associés décide d'affecter le résultat excédentaire de **1 648 €**, comprenant l'excédent réalisé avec les TNA pour un montant de **501 €**, de la manière suivante :

- a) Au compte de réserve TNA : **426 €** (Résultat TNA - IS déjà payé),
- b) Au compte de réserve « *Compte Spécial Indisponible* » : **183 €** (15% de **1 222 €** [Excédent des Associés]),
- c) Le solde, soit **1 039 €** sera réparti entre les associés à titre de ristourne, au prorata de l'activité réalisée avec la Coopérative.

La répartition de l'excédent est détaillée dans les documents en annexe.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés décide, après l'accord pris individuellement par chacun des associés, de mettre la quote-part de la ristourne attribuée à chaque associé, en comptes courants d'associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés ratifie l'agrément donné par la gérance en date du 08/11/2023, à **la SARL à associé unique ROMAIN ELEC**, représentée par son Gérant, Monsieur Romain MULLER, ayant pour activité les travaux d'installation électrique dans tous locaux, sise 16 allée des Peupliers 26800 BEAUVALLON, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n° 980 972 467 (Nature de l'activité : Artisanale règlementée) Code APE / NAF : 4321A.

La SARL à associé unique ROMAIN ELEC, a souscrit 15 parts sociales de 18 € chacune, soit 270 €, entièrement libérées à la souscription.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés prend acte du retrait, suite à son changement de forme juridique, de **l'EI ROMAIN MULLER**, représentée par son Exploitant, Monsieur Romain MULLER, suivant changement de forme juridique en date du 07/11/2023.

L'EI ROMAIN MULLER sera remboursée de ses parts sociales et des sommes présentes en compte courant d'associés conformément aux dispositions statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve l'exclusion de la **SARL MEM CONSTRUCTION**, représentée par son Gérant, Monsieur Bayrack RAMAZAN, à compter de ce jour, suite à son absence de participation à la vie de la Coopérative et à la réalisation de ses chantiers.

La SARL MEM CONSTRUCTION sera remboursée de ses parts sociales et des sommes présentes en compte courant d'associés conformément aux dispositions statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve l'exclusion de l'**EUURL L&S PEINTURE DECO**, représentée par son Gérant, Monsieur Salim LOUNIS, à compter de ce jour, suite à son absence de participation à la vie de la Coopérative et à la réalisation de ses chantiers.

L'EUURL L&S PEINTURE DECO sera remboursée de ses parts sociales et des sommes présentes en compte courant d'associés conformément aux dispositions statutaires.

Pour :

Contre :

Abstention :

ou

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve l'exclusion de la **SAS BTP ETANCHEITE**, représentée par sa Présidente, Madame Chrystel SANTINI, à compter de ce jour, suite à son absence de participation à la vie de la Coopérative et à la réalisation de ses chantiers.

La SAS BTP ETANCHEITE sera remboursée de ses parts sociales et des sommes présentes en compte courant d'associés conformément aux dispositions statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve l'exclusion de l'**EUURL PRTP**, représentée par son Gérant, Monsieur Daniel PETIT-ROCHE à compter de ce jour, suite à son absence de participation à la vie de la Coopérative et à la réalisation de ses chantiers.

L'EUURL PRTP sera remboursée de ses parts sociales et des sommes présentes en compte courant d'associés conformément aux dispositions statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés décidé de ne pas renouveler le mandat de Cogérant de Salim LOUNIS suite à son manque d'implication dans la Coopérative et à la procédure d'exclusion validée à l'encontre de son entreprise.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés décide de renouveler pour une durée de trois ans le mandat de Monsieur Brice REYNAYD soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026.

Monsieur Brice REYNAUD, intervenant aux présentes, déclare qu'il accepte le renouvellement des fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

En outre, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés décide de renouveler pour une durée de trois ans le mandat de Monsieur Quentin LACHARNAY soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026.

Monsieur Quentin LACHARNAY, intervenant aux présentes, déclare qu'il accepte le renouvellement des fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

En outre, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés nomme, en qualité de Cogérante associée, Madame Daisy CHIRON, Présidente de l'entreprise associée SAS ALU GOUTIERE, née le 25/10/1980 de nationalité française, demeurant 1075 rue de la baraque 62162 SAINT OMER CAPELLE pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026.

Madame Daisy CHIRON, intervenant aux présentes, déclare qu'elle accepte les fonctions de Cogérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Elle prend acte de l'existence de la charte signée entre les gérants de la Coopérative et la FFACB matérialisant les engagements et responsabilités des cogérants et associés de la Coopérative et la ratifie.

En outre, elle pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés prend acte du montant du capital social de la Coopérative **4 860 €** à la clôture de l'exercice au 31/12/2023. Au 31/12/2022, le capital social de la Coopérative était de de **5 130 €** (et non 6 480 comme indiqué au bilan).

Le capital social enregistre une variation de **270 €**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DERNIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et réglementaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Compétence de l'Assemblée extraordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés, après lecture du rapport de la gérance, décide de mettre à jour les statuts de la Coopérative afin qu'ils soient en conformité avec les dispositions législatives.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DERNIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et réglementaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures 20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance.

La Gérance

A handwritten signature in red ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

3B COOP

Société Coopérative Artisanale à capital variable – SARL

*

LES HAUTES MARLHES – 3470 CHEMIN DE BRAMEFAIM
26300 ALIXAN

RCS ROMANS 889 921 334

AFFECTATION DU RESULTAT

Assemblée mixte – ordinaire et extraordinaire – des associés du 25/07/2024

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve la proposition des cogérants en ce qui concerne l'affectation du résultat. En conséquence, l'assemblée des associés décide d'affecter le résultat excédentaire de **1 648 €**, comprenant l'excédent réalisé avec les TNA pour un montant de **501 €**, de la manière suivante :

- a) Au compte de réserve TNA : **426 €** (Résultat TNA - IS déjà payé),
- b) Au compte de réserve « *Compte Spécial Indisponible* » : **183 €** (15% de **1 222 €** [Excédent des Associés]),
- c) Le solde, soit **1 039 €** sera réparti entre les associés à titre de ristourne, au prorata de l'activité réalisée avec la Coopérative.

La répartition de l'excédent est détaillée dans les documents en annexe.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée mixte des associés du 25/07/2024

Certifié conforme
La Gérance

